

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 6 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le six mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Filipe PINHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation

Le 27 février 2015

Etaient présents : MM. PINHO, KREMER, Mme HOLWECK, Mme BARTHELEMY, M. PERISSE, Mme MAZZUCOTELLI, M. GRBIC, M. HORNBECK, Mme NOEL, M. CIAPPELLONI, Mme ISSELÉ, Mme ROUGEAUX, Mme MARCHESI, M. HOUSSAY, M. FONTAINE

Date d'affichage

Le 27 février 2015

Etaient excusés : M. HESS, M. CHUARD, Mme MAUCOTEL, M. CHARPENTIER, M. FOURNIER, Mme WAZYLEZUCK, Mme IRSLINGER, Mme JACCONI.

Transmis à la Préfecture

Le 9 mars 2015

M. HESS, M. CHUARD, M. CHARPENTIER, M. FOURNIER, Mme WAZYLEZUCK, Mme IRSLINGER, Mme JACCONI ont délégué respectivement leur mandat à M. PERISSE, M. KREMER, M. PINHO, Mme ISSELÉ, Mme MARCHESI, M. HOUSSAY, M. FONTAINE.

Mme HOLWECK a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

DCM N° 2015-01-01 – 5.3 – Constitution de la commission communale des impôts directs

En mai dernier, suite aux propositions du Conseil Municipal, Monsieur le Directeur Départemental des finances publiques a procédé à la nomination des membres de la CCID (titulaires et suppléants).

Malheureusement, ces propositions n'ont été que partiellement suivies et notamment d'anciens membres de cette commission qui assistaient avec assiduité depuis de nombreuses années à ses travaux n'ont pas été reconduits.

Le Maire invite donc le Conseil Municipal à reformuler ses propositions.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

2015/002

A l'unanimité,

SOLLICITE de Monsieur le Directeur Départemental des finances publiques qu'il annule sa décision du 16 mai 2014 et procède à de nouvelles nominations,

PROPOSE les contribuables suivants, pour siéger au sein de la CCID :

Membres titulaires : Henri MAURICE, Jean BERGAMO, Francette HARMAND, René REGNIER, Pierre THOUVENOT, Jean-Louis PERROT, Christiane BARTHELEMY, Christian HORNBECK, Marie-Françoise HOLWECK, Pierre GERHARDT, Alain SIMON, Christian SIMONETTI, David FONTAINE, Jean-Luc LALLOUE, Georges CARBONELL, Joël COUDRAY.

Membres suppléants : Gilbert PARMENTIER, Milos GRBIC, Claude CAILLET, Roland LAMY, Francis HESS, Anne-Marie MAZZUCOTELLI, Pascale JACCONI, Martine MAUCOTEL, Jean-Luc CHUARD, Alain GARÇON, Frantz FOURNIER, Florence WAZYLEZUCK, Florian BONNEFOI, Paul HENRIET, Jérémy HOUSSAY, Serge PERISSE.

DCM N° 2015-01-02 – 3.5.2 – Convention de servitude GrDF

Le Maire informe le conseil municipal que GrDF a entrepris des travaux de rénovation du réseau gaz rue de Clairlieu. Pour alimenter la maison située au N°10, il a fallu passer la canalisation dans l'angle nord-ouest du parking situé à côté de la maison, parcelle communale.

Il convient donc d'établir une convention de servitudes fixant les droits et obligations de chacun.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitude à conclure avec GrDF pour l'implantation d'une canalisation de gaz dans la parcelle communale cadastrée AB 372, sur une longueur de 4 m et une largeur de 3 m, dans l'angle nord-ouest de la parcelle,

AUTORISE le Maire à la signer.

DCM N° 2015-01-03 – 1.4 – Contrat de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'entretien des installations thermiques des bâtiments communaux a expiré le 31 décembre 2014.

Une consultation a donc été lancée et le 1^{er} adjoint présente au conseil municipal les offres qui lui ont fait suite. Il l'informe que celles-ci ont été soumises à l'avis de la commission d'appel d'offres qui a retenu celle de l'entreprise ENERLOR.

Le Maire demande alors au conseil municipal de confirmer ce choix.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire et du 1^{er} adjoint,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de la société ENERLOR pour la somme de 3 739,20 € TTC et de lui confier l'entretien des installations thermiques (chauffage, ventilation, climatisation) des bâtiments communaux,

AUTORISE le Maire à signer le contrat.

DCM N° 2015-01-04 – 1.4 – Contrat de dératisation

Le maire informe le conseil municipal que le contrat de dératisation arrive à échéance en avril. Une consultation a donc été lancée et il en présente les résultats.

Il propose alors au conseil municipal de retenir l'offre de la société HMS 3D, mieux disante.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de la société HMS 3D pour la somme de 1 169,42 € TTC,

APPROUVE le contrat correspondant,

AUTORISE le maire à le signer.

DCM N° 2015-01-05 – 3.5.2 – Dénomination de voie

Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la société CIRMAD, gestionnaire des bâtiments FILINOV en cours de construction, qui a besoin des adresses postales des bâtiments dans le cadre de ses démarches concessionnaires.

Il l'informe qu'il y a lieu de dénommer la place qui constitue l'accès aux trois bâtiments.

Il propose au conseil municipal « Place des Tricoteries », en mémoire des anciennes filatures qui existaient autrefois à cet endroit.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications du maire,

Après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour et 3 abstentions,

DECIDE de donner le nom de « Place des Tricoteries » à l'espace créé entre les trois bâtiments de la ZAC FILINOV.

DCM N° 2015-01-06 – 3.1.1 – Achat de terrains

Le maire rappelle le conseil municipal que par DCM N° 2014-05-02 de 10 juin 2014, il a donné son accord de principe sur le projet de cession de terrains par M et Mme EL YOUSOUFI et M. LAURENCY et Mme BURGAIN au profit de la commune pour l'élargissement du trottoir le long de leurs propriétés, rue des Martyrs.

Après négociation, les propriétaires concernés ont accepté de céder gratuitement ces bandes de terrain à la commune.

Le maire demande alors au conseil municipal d'accepter cette cession.

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications de maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la cession à titre gratuit à la commune de la parcelle nouvellement cadastrée AB 852 pour 11 m², issue de la division de la parcelle anciennement cadastrée AB 839, propriété de M et Mme EL YOUSOUFI, domiciliés à CHALIGNY, 27 rue des Martyrs.

ACCEPTTE la cession à titre gratuit à la commune des parcelles nouvellement cadastrées AB 848 pour 1 m² et AB 850 pour 4m², provenant de la division respective des parcelles AB 847 et AB 849, propriété de M. LAURENCY et de Mme BURGAIN, domiciliés à CHALIGNY, 29 rue des Martyrs,

CHARGE la SCP HUMBERT et FROMENT, notaires à Neuves-Maisons, de la rédaction de l'acte correspondant,

PRECISE que les frais seront à la charge de la commune,

AUTORISE le maire à signer l'acte et tout document afférent à cette transaction.

DCM N° 2015-01-07 – Motion école Banvoie

La commune de CHALIGNY prend connaissance avec surprise et indignation du projet de fermeture d'une classe à l'école primaire Banvoie.

Nous tenons à rappeler que la Municipalité a toujours accompagné les démarches de l'Etat et de l'inspection académique dans le domaine de la réussite éducative de nos enfants.

Nous rappelons à l'Inspecteur Académique que Chaligny à déjà fourni son lot d'efforts plus qu'à son tour, notamment en prenant la décision de fermer l'école maternelle du Centre et de permettre du coupe à l'Etat d'économiser un poste d'enseignant et de Directeur d'école de surcroît.

Nous rappelons également les conséquences désastreuses et durables pour nos écoles primaires de la gestion de l'école du Mont devant plusieurs années par sa directrice.

La démographie de Chaligny permet de pérenniser nos effectifs scolaires dans les mois et années à venir. Le cap doit être passé et le partenariat constructif mis en œuvre depuis de nombreuses années ne peut être aujourd'hui mis à mal.

En l'état, nous demandons expressément qu'aucune décision radicale ne soit prise. Nous demandons, au regard de l'évaluation des logements (+45), que la situation de l'école Banvoie soit revue et change de statut pour la rentrée de septembre.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS	
N° Délibération	Objet
2015-01-01	DCM N° 2015-01-01 – 5.3 – Constitution de la commission communale des impôts directs
2015-01-02	DCM N° 2015-01-02- 3.5.2 – Convention de servitude GrDF
2015-01-03	DCM N° 2015-01-03 – 1.4 – Contrat de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux
2015-01-04	DCM N° 2015-01-04 – 1.4 – Contrat de dératisation
2015-01-05	DCM N° 2015-01-05 – 3.5.2 – Dénomination de voie
2015-01-06	DCM N° 2015-01-06 – 3.1.1 – Achat de terrains
2015-01-07	DCM N° 2015-01-07 – Motion école Banvoie

Membres du Conseil Municipal	Signature
PINHO Filipe	
KREMER Alain	
BARTHELEMY Christiane	
HESS Francis	
HOLWECK Marie-Françoise	
PERISSE Serge	
CHARPENTIER Patrick	
CHUARD Jean-Luc	
CIAPPELLONI Claude	
DUBOIS Yves	
GERDOLLE Claudine	
GRBIC Milos	
HORNBECK Christian	
JACQUOT Michel	
KALTENECKER Rachel	
MARQUIS Philippe	
MAZZUCOTELLI Anne-Marie	
NOEL Catherine	
OLDRINI Sophie	
PERROT Jean-Louis	
ROUGEAUX Géraldine	
SIMON Alain	
WAZYLEZUCK Florence	